

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU 28/11/2005

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire BLANC Freddy, GINI Patrick, JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca, Maires Adjoints COMOY René, GAUTHIER-CLERC Maurice, MICHAUD Sylvie, NEMBRINI Nathalie, ROLANDEZ Alain
Absents excusés	GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à PERRIN Raphaël GROSSIORD Suzanne GINDRE Nicolas COURVOISIER Monique
Absents	GROSTABUSSIAT Georgette
Secrétaire de séance	JOUFFROY Catherine

M. PERRIN Raphaël donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 03/11/2005 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M.GAUTHIER-CLERC Maurice, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Point sur amélioration du village par Communauté de Communes

A la demande de M. BLANC Freddy, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Point sur aménagement Fin du Pré

### **I. DENEIGEMENT 2005/2006**

1) Durant La période hivernale et en cas de chutes abondantes, les tâches à exécuter simultanément sont de plusieurs natures (étrave, déblaiement du village avec tracto-pelle, fraissage). M. le Maire pense qu'il serait prudent de prévoir l'embauche d'un agent temporaire pouvant intervenir en cas de sur-charge d'activité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à cette suggestion.

2) M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M.Franck SALVI, employé communal sollicitant deux indemnités d'astreintes supplémentaires par mois durant la période hivernale. Pour mémoire, actuellement il lui est payé 2 indemnités d'astreintes mensuelles de décembre à mars et 1 en novembre.

Le Conseil Municipal propose de lui accorder 3 indemnités d'astreintes pour l'année à venir avec promesse de 4 en fonction des efforts consentis à l'attention de l'usure du matériel de déneigement.

M. le Maire rappelle que budgétairement la commune se doit d'être vigilante.

3) M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. et Mme LANCON Raymond résidents sur La Vie Neuve sollicitant le déneigement de la voie rurale qui dessert leur habitation. Le chemin étant particulièrement étroit, il n'est pas possible à l'engin communal d'y accéder. Par contre, avant d'envisager l'intervention de la fraise à neige de l'association de

Déneigement Rural des Hautes-Combes, le Conseil Municipal propose qu'il puisse être fait un essai avec le MB Trak.

4) M. le Maire rappelle un point important à savoir que le déneigement privé ne peut être exécuter qu'après inscription au secrétariat de mairie.

## **II. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES**

M. le Maire rappelle que suite au changement de Receveur Municipal, il convient de délibérer sur l'indemnité de conseil qui lui sera accordée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer au Receveur Municipal l'indemnité de conseil à taux plein.

## **III. EXPOSITION NOEL 2005/2006**

Le Conseil Municipal est favorable à la poursuite d'une exposition annuelle en salle de mairie. Cette année, du 17 décembre au 03 janvier, M. Jean-Pierre Lépine exposera ses oeuvres privées. Le vernissage aura lieu le vendredi 16 décembre à partir de 18h30.

Par ailleurs, M.le Maire rappelle que chaque année, environ 75 cartes de vœux sont adressées à divers organismes, administrations et particuliers. L'idée est de faire un envoi commun avec M. Jean-Pierre Lépine pour l'invitation au vernissage et la présentation des vœux. Le coût serait pris en charge par les deux parties.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## **IV. CHAUFFAGE GENDARMERIE**

Après demande de devis à plusieurs entreprises, il en résulte que la proposition de l'entreprise PERRIER MICHON est retenue. Le Conseil Municipal opte pour la version n°3 incluant « chauffage central gaz avec chaudière individuelle à condensation et ballon d'eau chaude » pour un montant de 43 535.60€.

En outre, M. le Maire fait part au Conseil Municipal que les affaires immobilières de la gendarmerie propose une augmentation de loyer de 6%, ce qui porte à un amortissement de l'installation sur 17 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, maintient le souhait d'effectuer ces travaux, mais sollicite un effort supplémentaire sur l'augmentation du loyer.

## **V. COURRIERS DIVERS**

### **1) INFORMATION DU PNR**

M. le Maire fait part du courrier du Parc Naturel du Haut-Jura informant de la probabilité de mise en vente d'une parcelle sur le secteur des Moulins.

Il serait intéressant que la commune se porte acquéreur, compte tenu de la situation particulière de celle-ci, au cœur du site classé du Flumen et des propriétés communales.

D'autre part, des financements provenant du budget Bienne et du Conseil Général pourraient aider à son acquisition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cette acquisition après étude du prix de vente.

#### 2) DEMANDE DU COLLEGE DU PRE ST SAUVEUR

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Pédroarena professeur de latin, sollicitant une aide financière pour l'organisation d'un voyage de découvertes à Rome avec 40 élèves dont 7 enfants de Septmoncel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité alloue une subvention de 200€ , somme qui sera prélevée sur le compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) et créditée sur le compte 6574 (subvention de fonctionnement organisme de droit privé)

#### 3) COURRIER DE REMERCIEMENTS DES AMIS DU BLEU

M. le Maire fait part du courrier de remerciements de l'association des Amis du Bleu à l'occasion de la fête de la Courge.

#### 4) DEMANDE ACQUISITION PARCELLE N° 6 DU LOTISSEMENT LES CURTILLET

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de M. et Mme BUNOD Pascal se portant acquéreurs de la parcelle n°6 du lotissement des Curtillet, sous réserve de l'acceptation de leur plan de financement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à la vente de cette parcelle dans le cas où il leur sera possible de valider leur prêt, et mandate M.le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### 5) DEMANDE DE Mlle MERCE CYNTHIA

Par courrier en date du 22 novembre, Mlle MERCE Cynthia étudiante en BTS Assistant de Gestion PME-PMI sollicite un stage au sein de la collectivité. Les tâches de secrétariat de mairie étant très variées et pas forcément en rapport avec ses études, le Conseil Municipal pense que la collectivité ne pourra répondre aux objectifs mentionnés.

M. le Maire propose de rencontrer Mlle Merce afin de lui expliquer cette position.

#### 6) DEVIS SCEB

Après consultation de l'entreprise SCEB sur l'éclairage public du local à poubelles du Manon, les travaux relatifs aux illuminations de Noël, et l'installation d'un lampadaire dans la cour du Presbytère, M. Freddy BLANC détaille chaque point du devis précisant que dans un premier temps, il faudrait valider l'éclairage du Manon et les illuminations de Noël pour un montant total de 1431€ TTC et surseoir au printemps 2006 concernant l'éclairage du presbytère pour un montant de 2546.91€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette proposition.

#### 7) COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE ET DEMANDE DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

M. Patrick GINI retrace le conseil d'école qui a eu lieu le 25 novembre et rappelle que M. BOUTON, directeur, est en grève administrative depuis trois ans, regrettant de voir que le travail administratif n'est pas reconnu à sa valeur de la part de sa hiérarchie. A noter, que cette grève n'a aucune conséquence sur les élèves et les parents.

Si la baisse des effectifs pour la rentrée 2006 se concrétise, il est important de se préoccuper d'ores et déjà de cette question. A ce sujet, M. le Maire informe qu'il sollicitera rapidement un rendez-vous avec Mme l'Inspectrice.

Des exercices de confinement conformément au PPMS vont être réalisés ainsi qu'un exercice d'évacuation.

L'équipe pédagogique sollicite la rénovation de la salle de BCD ainsi qu'une participation financière pour répondre à l'organisation d'activités d'ordre culturel. M. le Maire propose d'examiner cette demande au moment de l'élaboration du budget 2006 autour d'une expression globale des besoins et des projets.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

### **1) AMELIORATION DU VILLAGE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Afin de répondre à la demande de M. Maurice GAUTHIER-CLERC concernant l'amélioration du village devant être effectué par la Communauté de Communes, M. le Maire rappelle qu'au dernier Conseil Communautaire, M. Nicolas GINDRE a été mandaté pour reprendre les négociations par rapport aux subventions à obtenir.

Un entretien avec le cabinet d'étude aura lieu pour revoir le cas de Septmoncel. Actuellement, il n'est pas possible de fournir une réponse précise tant que rien n'est clair au niveau financier. Cependant, une délibération a été prise par la Communauté de Communes notifiant qu'elle financerait à hauteur de 1,5 millions € pour l'ensemble des communes.

### **2) POINT SUR LA FIN DU PRE**

M. Freddy BLANC fait le point sur les travaux de la Fin du Pré. Un devis de l'entreprise Perrier a été établi pour la somme de 3181.36€ comprenant le décapage du terrain, l'apport de matériaux, le nivellement, l'épandage de terre végétale.

Mme Sylvie MICHAUD précise que l'Entente Sportive accepte les travaux sur son terrain. En ce qui concerne M. TESTUT, propriétaire limitrophe, une convention sera établie entre la commune, le Comité des Fêtes, et l'Entente Sportive.

Séance levée à 23 H 15

Le Maire,

Raphaël PERRIN

Affiché le 05/12/05